



C.H Agen-Nérac



Syndicat C.G.T
Centre hospitalier AGEN-NERAC
47923 Agen cedex 9
Téléphone 05 53 69 76 03 – Fax 05 53 69 70 31
E-mail : syndicat.cgt@ch-agen-nerac.fr

Agen, le 28/05/2019

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier AGEN-NERAC

Objet : préavis de grève reconductible «Urgences SAMU Centre 15 » et tous les personnels du CHAN

Monsieur le Directeur,

Nous relayons le préavis de grève national illimité, déposé par la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT en date du 29/04/2019, à compter du **5 juin 2019** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant entre autres de la fonction publique hospitalière.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,
- des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,
- la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,
- un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,
- la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...

Les revendications nationales des personnels du Samu-Urgences revendiquent également :

- une mise à niveau des effectifs sur la base du référentiel Samu-Urgences de France,
- une prime de 300 euros nets pour tous les agents,
- un arrêt des fermetures de lits et réouverture de lits pour un objectif de zéro hospitalisation brancard.

Les revendications locales des personnels Urgences SAMU du Centre Hospitalier AGEN-NERAC sont à ce jour :

- 1 Prime de risque
- 2 Présence Aide-soignant(e)s aux Urgences conformément à la réglementation en vigueur
- 3 Augmentation des salaires
- 4 Agents d'accueil présents 24h/24
- 5 Plus de moyens matériels (Brancards facilement manipulables, Pousse-seringues, pieds à perfusion, scopes, échographes...)

- 6 Présence de personnel de sécurité pour calmer l'agressivité grandissante des patients et des familles
- 7 L'accès à des formations spécifiques
- 8 Titularisations des agents contractuels .
- 9 Parking dédié à l'équipe soignante
- 10 Présence d'un ambulancier de nuit supplémentaire
- 11 Présence d'un agent de Service Hospitalier le week-end
- 12 Sécurisation des locaux et de l'accueil
- 13 Remplacement de tous les arrêts de travail
- 14 Statuts d'actifs pour toutes les catégories socio-professionnelles

Conformément à la réglementation, la période du préavis doit voir l'ouverture de négociations sur ces revendications entre la direction et le syndicat CGT. **En l'absence d'accord à l'issue des négociations, la grève prendra effet le 5 juin 2019 à zéro heure.** Dans l'attente du respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Bureau, la secrétaire,

Maryse PRABIS PINSOLLE



LA GRÈVE S'ETEND.. DANS LES URGENCES DE BEAUCOUP D'HOPITAUX

PARTOUT C'EST LE RAS LE BOL DANS LES SERVICES D'URGENCES

Trop peu de personnel, un épuisement physique et moral des collègues, manque de matériel, de sécurité, de lits, et la demande d'une reconnaissance financière d'une prime mensuelle (dite de pénibilité ou de risque) pour tous les agents des urgences.

Ces revendications se retrouvent partout en France.